

COMMUNIQUÉ
12 octobre 2020

**LES RÉFLEXIONS ÉTHIQUES DOIVENT CONTINUER DE
GUIDER LES DÉCISIONS PUBLIQUES**

B. BOURGUIGNON, Ministre déléguée à l'autonomie, a présenté ce vendredi la charte « protéger les aînés sans les isoler » issue de travaux associant différents corps de métier (juristes, chercheurs, psychologues...) autour des réflexions éthiques soulevées par le confinement des personnes âgées vulnérables.

Ces travaux, qui ont vocation à mieux cerner les attentes et à trouver le juste équilibre entre sécurité et liberté, débouchent dorénavant sur des actions concrètes (charte éthique, campagne de sensibilisation...).

L'AD-PA appelle à poursuivre ces travaux, et cette ligne directrice, en y associant également les personnes âgées accompagnées en établissement et à domicile.

La crise sanitaire montre que les questions éthiques doivent guider toutes les réflexions sociétales en ayant en tête que la sécurité est toujours davantage privilégiée pour ceux qu'on aime que pour soi-même.

L'AD-PA souhaite donc que ces questions soient au cœur des débats à venir sur la loi Autonomie, afin de répondre aux aspirations des personnes âgées vulnérables, notamment par des réponses permettant leur meilleure représentation aux niveaux local et national.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](#)
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/4>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées